



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2024

**Objet : Question parlementaire n° 900 du 17 juin 2024 de Monsieur le Député Sven Clement
concernant « Taxe sur les produits sucrés ».**

Madame la Ministre,

En date du 17 juin 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Sven Clement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement et de
l'Aménagement du territoire,
(s.) Claude Meisch